Commune de Guémené-sur-Scorff (56160)
Arrondissement de Pontivy
Département du Morbihan

Membres en exercice : 15
Présents : 15
Représentés : 0

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 23 mars 2026, s'est réuni en séance ordinaire le 27 mars 2026 à 19 heures 30, en mairie de Guémené-sur-Scorff, sous la présidence de Monsieur Benoît RIVALAN, Maire.

Présents : Monsieur Benoît RIVALAN, Maire, Madame Stéphanie CACLIN, Monsieur Stéphane MAUBIAN, Madame Liliane VAILLANT, Monsieur Sylvain MALANDAIN, Madame Laétitia BENET, Monsieur Ronan ORJUBIN, Madame Perrine SIMON, Monsieur Erwan NEDELLEC, Madame Sylvie PERDRIAU, Monsieur Kévin CAMPION, Madame Caroline NEDELLEC, Monsieur Luc GERARD, Monsieur Arthur HANON, Madame Nastasia KEURMEUR

Secrétaire de séance : Monsieur Stéphane MAUBIAN

17. Désignation des représentants auprès des commissions diverses, organismes et partenaires extérieurs

Désignation de membres de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Le Conseil municipal doit procéder, à la désignation des représentants : 1 titulaire et 1 suppléant.e

Deux conseillers font acte de candidature : Stéphane MAUBIAN, Arthur HANON.

A l'unanimité, le Conseil municipal :
DESIGNE Monsieur MAUBIAN représentant titulaire à la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)
DESIGNE Monsieur HANON représentant suppléant à la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Désignation de membres de la Commission de contrôle des listes électorales (CCLE)

Le Conseil municipal doit procéder, à la désignation des membres parmi les conseillers municipaux* :

- 3 titulaires et 3 suppléant.e.s issus de la liste **majoritaire**
- 2 titulaires issus de la liste **minoritaire**

* maire, adjoints et conseillers délégués exclus.

A l'unanimité, le Conseil municipal :
DESIGNE Madame BENET, Madame SIMON, Madame PERDRIAU représentants titulaires à la Commission de contrôle des listes électorales (CCLE)
DESIGNE Monsieur GERARD, Madame NEDELLEC, monsieur CAMPION représentants suppléants à la Commission de contrôle des listes électorales (CCLE)
DESIGNE Monsieur HANON, Madame KEURMEUR représentants titulaires à la Commission de contrôle des listes électorales (CCLE)

Membres du CM au CA du CCAS de Guémené sur Scorff :

Monsieur le Maire sollicite les listes de candidats pour le Conseil d'administration du CCAS.

A l'unanimité, le Conseil municipal, en plus du Maire, Président du CCAS de droit :

Pour extrait conforme,
Le Maire de Guémené-sur-Scorff,

Monsieur Benoît RIVALAN

FIXE le nombre de membres du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration du CCAS à quatre (4).

Deux listes sont présentées :

1. Liste VAILLANT (madame VAILLANT, madame NEDELLEC, monsieur CAMPION, madame SIMON)
2. Liste KEURMEUR (madame KEURMEUR, monsieur HANON)

A main levé,
La liste VAILLANT recueille 13 voix. Elle obtient 3 sièges.
La liste KEURMEUR recueille 2 voix. Elle obtient 1 siège.

Le Conseil municipal :
COMPOSE les membres du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration du CCAS comme suit : Madame VAILLANT, Madame NEDELLEC, Monsieur CAMPION, Madame KEURMEUR

Membres du CM au GCSMS Dorn Ha Dorn :

Le Conseil municipal doit procéder, à la désignation des représentants : 1 titulaire et 1 suppléant.e

Deux conseillères font acte de candidature : Liliane VAILLANT. Caroline NEDELLEC

A l'unanimité, le Conseil municipal :
DESIGNE Madame VAILLANT, représentante titulaire au Groupement de coopération social et médico-social (GCSMS) Dorn ha dorn.
DESIGNE Madame NEDELLEC, représentante suppléante au Groupement de coopération social et médico-social (GCSMS) Dorn ha dorn.

Election des délégués auprès du Syndicat intercommunal à vocation multiple de Guémené sur Scorff :

Le Maire expose les dispositions de l'arrêté préfectoral portant création du SIVOM de Guémené sur Scorff, lequel prévoit la désignation de deux (2) délégués de la commune.

Monsieur le Maire, Benoît RIVALAN fait acte de candidature, ainsi que Ronan ORJUBIN.

A l'unanimité, le Conseil municipal :
DESIGNE Monsieur RIVALAN et Monsieur ORJUBIN, délégués de la commune auprès du SIVOM de Guémené s/ Scorff.

Election des délégués au Syndicat départemental « Morbihan Energies » (SDEM) :

Le Maire expose les dispositions du Code général des collectivités territoriales, lequel prévoit la désignation de deux (2) délégués de la commune auprès de Morbihan Energies.

Monsieur le Maire, Benoît RIVALAN fait acte de candidature, ainsi que Sylvain MALANDAIN.

A l'unanimité, le Conseil municipal :
DESIGNE Monsieur RIVALAN et Monsieur MALANDAIN, délégués de la commune auprès du SDEM Morbihan Energies.

Election des délégués à l'Union Technique « Petite enfance » Guémené sur Scorff - Ploerdut :

Le Maire précise le fonctionnement de l'Union, lequel prévoit la désignation de 5 délégués de la commune, en plus du Maire, à l'Union Technique « Petite enfance » Guémené sur Scorff - Ploerdut.

Messieurs MAUBIAN, NEDELLEC et CAMPION, Mesdames SIMON et KEURMEUR proposent leur candidature.

A l'unanimité, le Conseil municipal :
DESIGNE Monsieur MAUBIAN, Monsieur NEDELLEC, Monsieur CAMPION, Madame SIMON et Madame KEURMEUR, délégué.e.s de la commune, en plus du Maire, à l'Union Technique « Petite enfance » Guémené sur Scorff - Ploerdut.

Pour extrait conforme,
Le Maire de Guémené-sur-Scorff,

Monsieur Benoît RIVALAN

Election d'un délégué au Conseil d'administration du Collège Emile MAZE :

Le Maire informe qu'il y a lieu de procéder à l'élection d'un délégué au Conseil d'administration du Collège Emile MAZE.

Madame CACLIN propose sa candidature.

A l'unanimité, le Conseil municipal :
DESIGNE Madame CACLIN déléguée au sein du Conseil d'administration du Collège Emile MAZE.

Election d'un membre au Conseil de surveillance de l'Hôpital (CH de Guémené)

Madame Liliane VAILLANT propose sa candidature.

A l'unanimité, le Conseil municipal :
DESIGNE Madame VAILLANT membre au sein du Conseil de surveillance de l'Hôpital A. BRARD.

Election des délégués à la Maison d'accueil spécialisé (MAS) :

La composition des conseils d'administration des établissements publics est régie par la loi n° 75-535 du 30 juin 1975. La MAS de Guémené sur Scorff relève de ces établissements et il convient de procéder à l'élection de trois (3) délégués de la commune auprès de la MAS.

Mesdames VAILLANT et SIMON, Monsieur NEDELLEC, proposent leur candidature.

A l'unanimité, le Conseil municipal :
DESIGNE Madame VAILLANT, Monsieur NEDELLEC, Madame SIMON, délégué.e.s au sein de la Maison d'accueil spécialisé (MAS).

Election des délégués à l'Office de tourisme :

Le Conseil municipal doit procéder, à l'élection des délégués : 2 titulaires et 1 suppléant.e

Madame CACLIN, Messieurs NEDELLEC et HANON, proposent leur candidature.

A l'unanimité, le Conseil municipal :
DESIGNE Madame CACLIN, Monsieur NEDELLEC, délégué.e.s titulaires au sein de l'Office de tourisme.
DESIGNE Monsieur HANON, délégué suppléant au sein de l'Office de tourisme.

Election des délégués à l'Association « Petites cités de caractère » :

Le Conseil municipal doit procéder, à l'élection des deux délégués titulaires et deux suppléants, conformément aux statuts de l'association.

Monsieur le Maire rappelle sa volonté de réintégrer l'association et de reconquérir le label « Petites cités de caractère ».

Mesdames CACLIN et PERDRIAU, Messieurs NEDELLEC et HANON, proposent leur candidature.

A l'unanimité, le Conseil municipal :
DESIGNE Madame CACLIN, Monsieur NEDELLEC, délégué.e.s titulaires au sein de l'Association « Petites cités de caractère ».
DESIGNE Madame PERDRIAU, Monsieur HANON, délégué.e.s suppléants au sein de de l'Association « Petites cités de caractère ».

A ce propos, Monsieur le Maire observe la question orale posée par Monsieur Hanon et Madame Keurmeur :

Avez-vous pu consulter le rapport de l'association Petite Cité de Caractère communiqué à la commune suite à la visite de contrôle du mois de juin 2025 ? Si oui, est-il envisageable de le communiquer aux guémenois ?

Oui le rapport a été consulté. Monsieur le Maire souhaite que la décision de le communique soit prise collégialement. Les membres du Conseil municipal sont favorables à sa communication : le rapport sera mis sur le site internet de la commune.

Pour extrait conforme,
Le Maire de Guémené-sur-Scorff,

Monsieur Benoît RIVALAN

Désignation d'un représentant à l'Association « Kastell Kozh » :

La composition du conseil d'administration prévoit la représentation de la commune de Guémené sur Scorff, au sein du collège des élus, au côté des représentants (2) de Roi Morvan Communauté (hors élus de Guémené sur Scorff). Un poste est à pourvoir.

Madame Sylvie PREDRIAU propose sa candidature.

A l'unanimité, le Conseil municipal :
DESIGNE Madame PERDRIAU représentante à l'association « Kastell Kozh ».

Nomination d'un représentant au Comité National d'Action Sociale (CNAS) :

Monsieur le Maire informe de la nécessaire désignation d'un représentant local au CNAS – Comité national d'action sociale pour le personnel territorial – siégeant au sein du collège des représentants des élus, employeurs.

Monsieur HANON propose sa candidature.

A l'unanimité, le Conseil municipal :
DESIGNE Monsieur HANON représentant au CNAS, au sein du collège des Employeurs.

Nomination d'un représentant Concours « Maisons fleuries » : Président du jury :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il doit être désigné un Elu Référent « Maison Fleuries ».

Madame Laétitia BENET propose sa candidature.

A l'unanimité, le Conseil municipal :
DESIGNE Madame BENET élue référente « Maisons fleuries », et Présidente du jury.

Nomination d'un Elu Référent Sécurité Routière, Correspondant Sécurité civile et Défense :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il doit être désigné un Elu Référent « Sécurité routière », lequel participera au réseau départemental mis en place dans le Morbihan, et en lien étroit avec les partenaires concernés (Préfecture ; Conseil Départemental ...). Il sera également le Correspondant Sécurité civile et Défense de la commune.

Monsieur Sylvain MALANDAIN propose sa candidature.

A l'unanimité, le Conseil municipal :
DESIGNE Monsieur MALANDAIN, élu référent « Sécurité routière », Correspondant « Sécurité civile » et « Défense ».

Nomination d'un Elu Référent « Frelon asiatique » :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il doit être désigné un Elu Référent « Frelon asiatique ».

Messieurs Stéphane MAUBIAN et Ronan ORJUBIN proposent leur candidature.

A l'unanimité, le Conseil municipal :
DESIGNE Messieurs Stéphane MAUBIAN et Ronan ORJUBIN, élus référent « Frelon asiatique ».

18. Finances locales : carte carburant

Vu les délibérations 27 du 18 juin 2024 et 31 du 15 juillet 2025

Monsieur le Maire propose la suppression de la carte carburant du Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité,**
SUPPRIME séance tenante la carte carburant pour les déplacements du Maire dans l'exercice de ses fonctions.

Pour extrait conforme,
Le Maire de Guémené-sur-Scorff,

Monsieur Benoît RIVALAN

19. Finances locales : indemnités du maire, des adjoint.e.s et conseillers délégués

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24 et R.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu les délibérations 7 du 26 mai 2020 et 2 du 17 février 2026 ;

Le Maire propose aux membres du Conseil municipal :

DE SUPPRIMER la majoration d'indemnité de fonction de 15%, vu les dispositions susnommées.

DE DECIDER
- L'indemnité du Maire, Benoît RIVALAN, est égale à 0 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.
- L'indemnité de fonction de la 1ere adjointe, Stéphanie CACLIN, est égale à 21.38 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- L'indemnité de fonction du 2ème adjoint, Stéphane MAUBIAN, est égale à 10.69 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- L'indemnité de fonction du 3ème adjointe, Liliane VAILLANT, est égale à 16.04 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.
- L'indemnité de fonction du 4ème adjoint, Sylvain MALANDAIN, est égale à 14.32 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.
- L'indemnité de fonction de Ronan ORJUBIN, conseiller délégué, est fixée à 7.06 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.
- L'indemnité de fonction de Erwan NEDELLEC, conseiller délégué, est fixée à 5.35 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Les indemnités de fonction sont payées mensuellement.

Considérant l'inscription des crédits,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité,**
SUPPRIME la majoration d'indemnité de fonction de 15%, vu les dispositions susnommées.
DECIDE
- L'indemnité du Maire, Benoît RIVALAN, est égale à 0 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.
- L'indemnité de fonction de la 1ere adjointe, Stéphanie CACLIN, est égale à 21.38 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- L'indemnité de fonction du 2ème adjoint, Stéphane MAUBIAN, est égale à 10.69 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- L'indemnité de fonction du 3ème adjointe, Liliane VAILLANT, est égale à 16.04 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.
- L'indemnité de fonction du 4ème adjoint, Sylvain MALANDAIN, est égale à 14.32 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.
- L'indemnité de fonction de Ronan ORJUBIN, conseiller délégué, est fixée à 7.06 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

DIT que la présente délibération s'applique à compter du 1er avril 2026.
CHARGE le Maire de l'exécution de la présente délibération et son annexe.

Annexe à la délibération n° 19 du 27 mars 2026

Tableau récapitulatif des indemnités allouées aux membres du conseil municipal

NOM PRENOM	**FONCTION**	**TAUX DE BASE VOTE EN %**	**MAJORATION** (Éventuellement)	**MONTANT TOTAL EN %**	**MONTANT MENSUEL BRUT**	**MONTANT MENSUEL NET (*)**
CACLIN Stéphanie	1ère adjointe	21.38		21.38	878.82	759.83

Pour extrait conforme,
Le Maire de Guémené-sur-Scorff,

Monsieur Benoît RIVALAN

MAUBIAN Stéphane	2nd adjoint	10.69		10.69	439.41	379.91
VAILLANT Liliane	3e adjointe	16.04		16.04	659.32	570.06
MALANDAIN Sylvain	4e adjoint	14.32		14.32	588.62	508.91
ORJUBIN Ronan	Conseiller délégué	7.06		7.06	290.20	250.92
NEDELLEC Erwan	Conseiller délégué	5.35		5.35	219.91	190.13

(*) hors prélèvement à la source

Concernant les présences en mairie en semaine :
* Le maire sera présent en mairie du mardi au vendredi les matins de 8h30 à 10h00
* Stéphane Maubian sera présent en mairie le lundi matin

Les élus seront pleinement mobilisées :un exemple concernant les soucis de chauffage de l'école primaire : Benoit Rivalan, Sylvain Malandain, Stéphane Maubian vont s'occuper d'aller vérifier régulièrement le niveau de pression d'eau afin d'éviter une panne comme celles subies cet hiver.

Monsieur Hanon, sur le précédent bordereau et sur celui relatif aux indemnités des élu.e.s salue les décisions prises pour le rétablissement des finances communales.

20. Roi Morvan communauté : Acceptation du fonds de concours au titre de l'année 2024 pour le Multi-accueil

La commune de Guémené-sur-Scorff a fourni tous les éléments nécessaires permettant à la Communauté de Communes de déterminer le **fonds de concours** à attribuer au titre de l'année 2024.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter le versement du montant du fonds de concours : 32 762.50 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité,**
ACCEPTE le montant du fonds de concours pour l'année 2024 pour le multi-accueil d'un montant de 32 762.50 €.

Patrimoine communal : 2 rue Bellevue

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal de la réception de deux offres.

L'une des offres est arrivée juste avant le Conseil municipal : il est proposé d'approfondir les renseignements sur les projets et sur la fiabilité financière des offres.

Monsieur Hanon abonde dans ce sens : la vente du bâtiment Bellevue est un enjeu capital. Il importe que les projets soient attentivement étudiés.

Pour extrait conforme,
Le Maire de Guémené-sur-Scorff,

Monsieur Benoît RIVALAN

Questions orales

- Monsieur le maire a indiqué dans les médias souhaiter 3 à 5 suppressions de poste d'ici la fin du mandat. Pourriez-vous nous préciser de quels postes il s'agirait ?

Pour Monsieur le Maire, rien n'est définitivement arrêté : aucun poste n'est précisément visé.
Sue les questions techniques : je pense qu'il y a un agent en trop.
La réflexion est dictée par 1/ la réalité financière 2/ les départs en retraite des agents dans les années à venir (c'est vrai aux services techniques) et 3/ les échanges qu'il a eu avec les communes voisines, dont Locmalo.
Des pistes de mutualisation sont possibles : l'exemple de la médiathèque peut être avancé.
Le mandat à venir doit permettre s'interroger sans tabou sur les recherches d'économies d'échelle : les bases d'une commune-nouvelle peut être

- Monsieur le maire a indiqué dans les médias envisager la piste d'une mutualisation des services périscolaires avec Locmalo. Quelles modalités prendraient cette mutualisation ?

Ce n'est pas comme cela que je l'ai dit. J'ai donné le fonds de ma pensée. Monsieur Hanon observe que 3 à 5 postes représentent le tiers des effectifs. Cela mérite que les commissions évoquent ces points.

- Quels rôles allez-vous jouer dans notre communauté de commune ? Comment envisagez-vous de travailler avec RMCOM et les autres communes ?

Le Maire répond par l'affirmative : oui à l'action au sein de RM Com. Oui pour une vice-présidence. Oui à une indemnité de Vice-présidence. Celle sur la mobilité et l'aménagement du territoire est très intéressante, par les connexions possibles avec Lorient par exemple. La Vice-présidence permet les leviers d'actions.
S'agissant des relations avec les communes voisines, je souhaite les meilleures relations possibles avec tous les maires, et les contacts sont déjà pris.
Et on peut souhaiter une Présidence de la Communauté de communes qui se trouve à nos portes.

La séance est levée à 21h00.

– Monsieur Benoît RIVALAN

- Madame Stéphanie CACLIN

– Monsieur Stéphane MAUBIAN

– Madame Liliane VAILLANT

– Monsieur Sylvain MALANDAIN

- Madame Laetitia BENET

– Monsieur Ronan ORJUBIN

- Madame Perrine SIMON

– Monsieur Erwan NÉDELLEC

- Madame Sylvie PERDRIAU

- Monsieur Kévin CAMPION

- Madame Caroline NÉDELLEC

- Monsieur Luc GÉRARD

– Monsieur Arthur HANON

- Madame Nastasia KEURMEUR

Pour extrait conforme,
Le Maire de Guémené-sur-Scorff,

Monsieur Benoît RIVALAN